Publié sur ***COAGUL*** (https://www.coagul.org/drupal)

COAGUL s'oppose à la vente forcée de logiciel sur les ordinateurs

lun, 24/03/2014 - 10:53 — Dlareg

Définitions et Réflexions [1] | Racketiciel [2] | RacketWare [3] | vente forcée [4] | vente liée [5]

Pourquoi ?

Les adhérents de COAGUL utilisent le système d'exploitation GNU/Linux et/ou BSD en remplacement de Windows. Lorsqu'une personne achète un nouvel ordinateur, celui-ci est déjà équipé d'un système d'exploitation limité, verrouillé et dangereux. Nous avons le choix de l'enlever mais nous l'avons tout de même payé dans le prix d'achat. Pour faire un parallèle c'est comme si vous achetiez une voiture et que dans le prix d'achat 3600 € était destiné à payer une assurance pendant 10 ans sans que vous puissiez la choisir.

Avoir le choix !

L'immense majorité des possesseurs d'ordinateurs utilisent le système d'exploitation installé par défaut et celui-ci bénéficie beaucoup de cette vente forcée. Notre accoutumance est telle que même des acteurs qui, en principe, devraient être neutres font souvent perdurer cette situation : l'État, l'administration, l'école, la mairie, etc.

Le lobbying est très fort et les acteurs du logiciel privateur sont toujours plus gourmands. Le renouvellement du matériel à la sortie d'une nouvelle version de Windows est une sorte d'obsolescence programmée qui force le consommateur à renouveler le matériel et qui oblige l'utilisateur à repayer une licence d'utilisation. Contrairement à ce que la FNAC essaye de nous faire croire, ce besoin est complètement artificiel, il n'est absolument pas nécessaire d'acheter un nouveau matériel pour profiter à nouveau d'un système d'exploitation fiable et sécurisé. Il suffit d'opter pour un Linux.

Il est maintenant démontré que des agences de renseignement font modifier les matériels (ordinateurs, routeurs, parefeux, etc) et les logiciels (Microsoft Windows, probablement tous les systèmes d'exploitation Apple) pour écouter massivement les communications et s'introduire illégalement dans les ordinateurs. Dans ce contexte, la moindre des choses pour les utilisateurs est d'avoir le choix des logiciels qu'ils veulent installer ou utiliser (du BIOS au système d'exploitation et aux logiciels additionnels). Autrement dit, pour les systèmes d'exploitation et les logiciels aussi, il faut pouvoir choisir avant de payer.

Économiser 30 % du prix d'achat ?

Les logiciels libres dont GNU/Linux peut être obtenu gratuitement, même s'il est de bon goût de faire un don. Ainsi une personne qui n'aurait pas les moyens d'acheter des logiciels peut se tourner vers les logiciels libres. Les logiciels libres ne sont pas des logiciels low cost, ce ne sont pas des offres dégradées pour être vendues moins chères. Les logiciels libres sont conçus par des entreprises, des universités, des associations et des bénévoles passionnés. Ils sont de très bonne facture et bien plus fiables que certainslogiciels privateurs alternatifs. Pourquoi payer de mauvais logiciels que vous n'avez pas choisis ?

Que dit la loi ?

L'article L122-1 [6] prohibe la vente liée, sauf exceptions appréciées à l'aune de l'intérêt pour le consommateur. D'où certains jugements qui ont été favorables à des consommateurs ayant demandé le remboursement des logiciels non désirés.

Mais un arrêt de la Cour de justice de l'Unions européenne (CJUE) d'avril 2009 auquel se réfère la Cour de cassation rend, de fait, inapplicable l'article L122-1, parce que non conforme à la directive européenne. Celle-ci considère que la vente liée est autorisée, sauf exceptions, et qu'un État ne peut pas la prohiber par principe, même si c'est dans l'intérêt du consommateur.
Source : http://www.01net.com/editorial/523748/ventes-liees-vers-des-decisions-de-justice-au-cas-par-cas/ [7]

« La vente liée, qui était interdite, se retrouve autorisée »

Les solutions

Quelques solutions :

- Les ordinateurs pourraient être vendus sans système d'exploitation ;
- À l'achat le vendeur vous demande le système d'exploitation désiré et peut en proposer l'installation.

Cette situation ne peut pas durer, Signons la pétition !!!

COAGUL a signé la pétition et vous invite à le faire, l'objectif est de réunir 1,000,000 de signatures. N'oubliez pas que Avaaz collecte les adresses courriels aussi utilisez une adresse dédiée à cet usage ;-)

[8]

Signez la pétition Avaaz : https://secure.avaaz.org/fr/petition/computers_snowden_choose_before_paying/ [9]

Signez la pétition sur le site du groupe "Non aux Racketiciels" :
http://non.aux.racketiciels.info/petition/index.php?petition=4&signe=oui [10]

Pour voir quelles autres associations soutiennent la pétition : http://no.more.racketware.info/petition/support [11]

Plus d'informations sur le site de l'action du groupe "Non aux Racketiciels" de l'Association Francophone des Utilisateurs de Logiciels Libres (AFUL) : http://non.aux.racketiciels.info/ [12]

Licence Creative Commons by-sa 3.

URL source: https://www.coagul.org/drupal/publication/coagul-soppose-vente-forcee-logiciel-sur-ordinateurs

Liens:
[1] https://www.coagul.org/drupal/rubrique/definitions-et-reflexions
[2] https://www.coagul.org/drupal/tag/racketiciel
[3] https://www.coagul.org/drupal/tag/racketware
[4] https://www.coagul.org/drupal/tag/vente-forcee
[5] https://www.coagul.org/drupal/tag/vente-liee
[6] http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006292153
[7] http://www.01net.com/editorial/523748/ventes-liees-vers-des-decisions-de-justice-au-cas-par-cas/
[8] http://racketware.info/petition/click/fr
[9] https://secure.avaaz.org/fr/petition/computers_snowden_choose_before_paying/
[10] http://non.aux.racketiciels.info/petition/index.php?petition=4&signe=oui
[11] http://no.more.racketware.info/petition/support
[12] http://non.aux.racketiciels.info/